



**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SAHURS

SEANCE DU LUNDI 03 OCTOBRE 2022

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
53/2022-7.5	Demande de subvention 'Fonds d'Aide à l'Aménagement' en fonctionnement pour les travaux de ravalement du bureau de poste et de la Maison France Services	Approuvé

**Signature du Maire
Thierry JOUENNE**

**Signature du secrétaire de séance
Rosamée ROULLARD GUIGNERY**

Affiché le 10 octobre 2022

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 03 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				
Rosamée ROUILLARD GUIGNERY	X				
Marc MAIRE	X				30/09/2022
Régis BILLARD	X				Date d'affichage
Géraldine DARTIGUES	X				
Sylvie GERMANANGUE	X				30/09/2022
Philippe BERTIN	X				
Jacqueline HEBERT				X	
Michaël BOUYER	X				
Françoise JOHANSEN	X				
Didier CAREL	X				
Isabelle LEGOIS	X				
Patrick JAQUET	X				
Patricia NICOLLE	X				
Sébastien LE BRAS	X				
Total	14			1	Rosamée ROUILLARD GUIGNERY

Ordre du jour

- Demande de subvention 'Fonds d'Aide à l'Aménagement' en fonctionnement pour les travaux de ravalement du bureau de poste et de la Maison France Services
- Questions diverses

1. Demande de Subvention 'Fonds d'Aide à l'Aménagement' en fonctionnement pour les travaux de ravalement du bureau de poste et de la Maison France Services (Délib. n°53/2022-7.5)

Monsieur le Maire informe que Le Conseil Métropolitain a délibéré lors de sa séance du 21 mars 2022 sur l'adoption d'un nouveau dispositif de fonds de concours en fonctionnement pour les 45 communes de moins de 4500 habitants de son territoire.

Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges de ces communes en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructure ou de superstructure.

Ce FAA de fonctionnement est doté d'une somme annuelle de 75 000 € qui sera répartie à parts égales entre les 45 communes de moins de 4500 habitants.

La participation financière de la Métropole Rouen Normandie s'effectuera à hauteur de 50% de la facture HT présentée par la Commune bénéficiaire mais dans la limite de l'enveloppe attribuée annuellement à la commune par délibération du Conseil Métropolitain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ce dispositif pour les travaux de ravalement de la poste et de la Maison France Services dont le coût s'élève à 9 150 € HT, travaux ne pouvant être réalisés en régie du fait de la nécessité d'installer un échafaudage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour :

- **Approuve le dispositif de fonds de concours en fonctionnement,**
- **Approuve les travaux de ravalement de la poste et de la Maison France Services dont le coût s'élève à 9 150 € HT,**
- **Décide pour l'attribution de cette subvention de présenter la facture des travaux de ravalement de la poste et de la Maison France Service,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour le versement de cette subvention.**

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Ont voté contre :
Néant

Se sont abstenus :
Néant

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 20 h 30.

Le Maire
Thierry JOUENNE

Le secrétaire de séance
Rosamée ROUILLARD GUIGNERY